

# Grandes manœuvres européennes

**Par Jacques COTTA**

Le référendum sur la pseudo-Constitution européenne devrait, selon les pronostics des chefs d'État qui ont adopté le texte, parachever la construction « libérale » de l'Europe. Ce qu'ils disent moins, c'est le contenu exact de l'œuvre accomplie. Et pour cause ! Difficile de revendiquer ouvertement la marche forcée vers la liquidation de la République, une nouvelle atteinte décisive à la démocratie et la fin de toute souveraineté des peuples, exclus définitivement des processus de décision pour ce qui concerne leurs propres affaires. Pour aboutir à leurs fins, les partisans de cette construction européenne ont décidé de ne rien laisser au hasard. Ils se succèdent sur les plateaux

de télévision et matraquent déjà avec violence pour le OUI<sup>[1]</sup>, à plus d'un an de l'échéance, inquiets des derniers résultats électoraux à l'occasion du renouvellement du Parlement européen. Ils savent que les peuples n'ont jamais été aussi prêts dans plusieurs pays européens, en France notamment, à mettre en échec leur volonté. Dans ce contexte, la responsabilité à gauche des partisans du NON, quel que soit leur point de départ politique, est considérable. Il revient en effet aux forces de gauche, fidèles aux principes identitaires qui historiquement fondent les organisations ouvrières, d'organiser sans exclusive le combat pour permettre au NON de se rassembler et d'engager une dynamique qui balaie sur son chemin toutes les hésitations.

Est-ce bien le chemin pris ? Notamment par une gauche qui, au nom de la prétendue « pureté » de ses positions, est en train de fait de jeter des exclusives et de diviser le camp qui se doit d'être uni ? Voilà quelques questions qui un an avant le référendum méritent d'être posées. D'autant plus que nous sommes déjà entrés dans l'ère des mystifications, des mensonges et des grandes manœuvres censés appuyer une politique que pourraient revendiquer tous les partisans du OUI, de « gauche » comme de « droite ».

## **d'un drôle de débat...**

La première des manœuvres est destinée à interdire à tout esprit curieux de se saisir sérieusement de la question référendaire.

D'un côté, le texte, sauf efforts et acharnement particuliers, est carrément introuvable. Tout est fait pour remettre les électeurs à la merci de quelques experts censés délivrer la bonne parole. De plus, pour qui parviendrait à entrer en sa possession, la prose est longue, lourde, fastidieuse. Lire la pseudo-Constitution pour en décrypter les intentions affirmées, ou cachées, relève d'un véritable chemin de croix.

D'un autre côté, les efforts et les moyens des partisans du OUI sont sans limites. Au sommet des institutions européennes par exemple, Joao Manuel Barroso a donné le ton en annonçant dans une de ses premières interventions qu'il faisait du traité une de ses plus immédiates priorités. La première vice-présidente, Margot Wallstrom, officiellement chargée de « la stratégie de la communication », devrait pouvoir dépenser sans compter pour organiser un matraquage publicitaire digne des campagnes de publicité des plus grandes marques

commerciales<sup>[2]</sup>. Rien ne devrait être laissé au hasard, d'autant plus que malgré les apparences la situation n'est pas des plus glorieuses pour les partisans du OUI. C'est en effet au plus mauvais moment dans la plupart des pays

concernés que la ratification de la pseudo-Constitution Giscard a été mise à l'ordre du jour<sup>[3]</sup>. Les promoteurs de l'Europe libérale redoublent d'énergie car ils savent que ce coup-ci les peuples peuvent gagner contre leur volonté en disant clairement NON à la ratification d'une Constitution qui n'en a que le titre !

L'affolement qui gagne les couches dirigeantes, en France notamment, témoigne d'un mode de pensée et de fonctionnement totalitaire. Tous les arguments sont mis en avant par les partisans du OUI qui propagent à tour de rôle la bonne parole, à l'instar par exemple de Ségolène Royal qui n'hésite pas à culpabiliser à l'avance les

électeurs susceptibles de dire NON<sup>[4]</sup>. Un cran est déjà franchi au vu des campagnes précédentes dans lesquelles il était déjà assez aisé de se faire traiter de « lepéniste », « villiériste » ou autre « souverainiste » pour le seul fait de refuser la politique unique fixée par les dirigeants de droite ou de gauche sur la question européenne. A la libre discussion sont substitués l'anathème, l'injure, les attaques personnelles. L'exemple offert malgré lui par Laurent Fabius est, de ce point de vue, assez éclairant. Le chou-chou reconnu pour son socialisme raisonnable est devenu,

par sa seule prise de position<sup>[5]</sup>, l'ennemi public numéro un. Tous s'y sont mis. La presse, les leaders de la droite,

les responsables du PS<sup>[6]</sup>. L'attitude générale illustre bien d'ores et déjà le caractère autocratique qui préside à un débat qui s'annonce cadencé, à l'image de celui qui, il y a plus de dix ans, permettait au OUI de l'emporter de

justesse au référendum de Maastricht. L'empressement avec lequel tous tentent, un an avant l'échéance, de dresser un pare-feu contre le NON est une preuve supplémentaire de la crainte qui les habite de voir le NON l'emporter. C'est ce qui domine. Le NON peut être majoritaire, et cela les affole ! Voilà pourquoi toutes les manœuvres en cours méritent notre attention.

### ... à une conception étrange de la démocratie

La seconde des manœuvres censées nous prendre au piège réside dans le vocabulaire utilisé pour définir le texte qui sera normalement soumis à ratification d'ici un an. Il s'agirait d'une Constitution. Cela est pourtant totalement faux !

Le texte, accepté le 18 juin 2004 à Bruxelles par le Conseil européen, est le produit des travaux d'une convention réunissant des « experts », triés sur le volet, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing <sup>[7]</sup>. Alors qu'une Constitution exige dans son élaboration un processus constituant, c'est-à-dire au moins un vrai débat et de véritables décisions prises par les peuples concernés sur les valeurs communes qui fonderaient une société commune, les citoyens ont été dans cette affaire, comme à l'accoutumée depuis qu'il est question de construction européenne, totalement laissés de côté, maintenus à l'écart de toute réflexion, tout juste autorisés à dire oui ou non sur un texte totalement ficelé.

Le « texte Giscard » est en réalité un traité qui devrait relever des relations entre États souverains. Le but de la manœuvre en le qualifiant de « Constitution » est de vouloir rendre irréversible son éventuelle adoption, d'interdire toute remise en question de la politique liée aux intérêts du capital financier au sein de l'Europe. Il serait en effet impossible de revenir en arrière sur quoi que ce soit sans remise à plat du texte dans sa totalité. Autant dire que « pour au moins 50 ans », comme le pronostiquait Giscard lui-même, les peuples se verraient enchaînés à une politique sans avoir plus rien à dire, ni même à susurrer !

C'est la démocratie que les partisans du OUI, consciemment pour certains, sans même s'en rendre compte pour d'autres, ont en ligne de mire <sup>[8]</sup>.

Alors que le respect de la démocratie aurait exigé que les citoyens des différents pays européens puissent débattre et élire leurs représentants à une assemblée constituante, tout a été fait d'un commun accord entre les différentes forces politiques <sup>[9]</sup> pour déconnecter la dernière échéance électorale européenne du printemps 2004 du texte qui

sera soumis à référendum. La démocratie est déjà menacée chaque fois qu'il est question d'Europe <sup>[10]</sup>. L'état actuel de la construction européenne montre à quel point elle est une notion étrangère aux partisans de la commission et des institutions européennes. L'essentiel en effet des pouvoirs reste aux mains d'organismes non élus : les Conseils des ministres, la Commission ou la Cour de Justice. Et le Parlement ? Même si cela peut paraître à première vue paradoxal, les électeurs s'en détournent à chaque occasion un peu plus alors qu'il est le seul organisme pour lequel ils sont appelés à se prononcer lors de la désignation de ses membres. Ils témoignent ainsi du

caractère totalement étranger qu'a, à leurs yeux, « l'usine à gaz » européenne <sup>[11]</sup>. Les pouvoirs du Parlement européen n'ont d'ailleurs toujours rien à voir avec les pouvoirs d'un Parlement dans une démocratie. Il n'a pas l'initiative des lois et tout se passe dans la plus grande opacité. Les citoyens des pays d'Europe ne s'y trompent pas. Ils savent que tout est mis en place pour réserver le pouvoir de décision à quelques-uns au nom de la totalité.

Les fonctionnaires de Bruxelles ont depuis déjà quelque temps réponse à l'argument démocratique <sup>[12]</sup>. « Les problèmes seront traités à l'échelle où ils doivent l'être ! » C'est-à-dire jamais à l'échelle où se trouvent les

citoyens. Pour le « bas » les questions annexes, pour les technocrates qui n'ont pas de comptes à rendre <sup>[13]</sup> et qui agissent aux ordres, la politique économique, le social, le militaire, les affaires étrangères...

La liquidation de la démocratie à laquelle nous sommes sur le point d'assister n'a d'autre but que d'interdire aux peuples tout exercice de leur souveraineté, c'est-à-dire du droit de décider de leurs propres affaires. C'est déjà en partie le cas avec la multitude de directives européennes qui émanent de fonctionnaires de la commission qu'on ne connaît pas plus qu'on ne les a élus. Mais si dès aujourd'hui les Parlements nationaux sont largement occupés à transcrire ces directives européennes dans le droit français, il est encore possible aux gouvernements et aux responsables politiques au niveau national d'accepter ou de refuser des orientations clés inspirées au niveau européen. Par exemple, la question des retraites. Ou de l'ouverture du capital d'EDF. Ce sont nos gouvernements et nos représentants, Chirac et Jospin, conjointement à l'époque, qui ont décidé, sur la base d'une ligne générale fixée au niveau européen, de signer au sommet de Barcelone. Les processus démontrent à eux seuls qu'il est encore possible théoriquement aujourd'hui d'agir sur nos propres représentants, de se mobiliser et de combattre leur orientation. C'est ce droit démocratique, cette souveraineté à se prononcer et à nous saisir des questions qui nous

concernent que la pseudo-Constitution remet directement en question. L'existence de responsables politiques censés encore formellement prendre des décisions, installés à quelques stations de métro, siégeant à des adresses connues, est un appel à la mobilisation pour des millions d'êtres humains qui souffrent de la politique mise en œuvre. Il est encore possible de se rassembler contre une politique en désignant des responsables identifiés, élus, saisissables, dont l'existence permet la centralisation du combat contre le libéralisme. C'est cela qu'il s'agit au fond de briser avec la pseudo-Constitution. La pseudo-Constitution doit détruire une fois pour toutes toute aspiration démocratique en induisant que la politique qui s'impose est la seule possible, venue d'on ne sait où, qu'on a qu'à accepter et aménager, ni plus, ni moins.

## La République à la portion congrue !

Avec la démocratie, ce qui est en jeu dans le référendum ce sont les piliers sur lesquels repose la République.

Curieusement d'ailleurs, à « gauche », il est à la mode aujourd'hui, pour faire passer la pilule référendaire, de se féliciter de voir « la charte des droits fondamentaux » introduite dans la seconde partie du traité alors qu'elle n'était que « proclamée » au sommet de Nice en 2000. Il s'agirait d'une avancée non négligeable inscrite dans la construction européenne. Or précisément, cette seule charte, comme l'indique d'ailleurs à juste titre le sénateur socialiste Michel Charasse, comprend le poison mortel destiné à la République.

Comme prévu dans la « pseudo-Constitution », tous les articles de la charte seront applicables en lieu et place des principes fondateurs de la République. En premier lieu l'individu, et non la société, est placé au centre d'un texte qui reprend ainsi une vieille rengaine censée justifier l'individualisme et l'égoïsme contre toute valeur collective et contre l'intérêt général. En second lieu, contrairement aux effets de manches de Jacques Chirac, expliquant à l'époque qu'il n'était pas question pour lui de « céder aux pressions catholiques » exprimées notamment dans le préambule de la Constitution, c'est bien la laïcité qui se trouve mise au banc des accusés. Il s'agit d'en finir avec ce ciment de la République qui veut que la question religieuse soit affaire privée et n'ait pas droit de cité dans l'espace public. L'article II-70 de la pseudo-Constitution autorise en effet les citoyens à manifester leur religion ou leurs convictions, individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, les pratiques et l'accomplissement des rites. Mais alors pourquoi avoir occupé l'espace public durant des semaines et des mois sur la question du voile à l'école ? En vertu du texte européen, plus de loi sur le voile. Ni à l'école, ni ailleurs ! Il ne sert à rien de diaboliser Michel Charasse lorsqu'il donne, avec le ton qui lui est propre, quelques exemples

[14] frappants . Un fonctionnaire à la poste, derrière un guichet de la Sécurité sociale, ou dans n'importe quelle autre administration, pourra, en fonction du texte européen, prier face aux usagers pour répondre à sa foi, et, pourquoi pas, nous faire partager ses croyances ! Un élève aura le loisir, s'il le désire, d'étendre un tapis de prière sans crier gare pour accomplir son rite... En réalité, c'est le modèle en place en Angleterre qui deviendrait la règle. A la tolérance, à la laïcité, au cadre qui permet de vivre ensemble sur des valeurs partagées et communes devrait être substitué le pire des communautarismes qui deviendrait ainsi un droit absolu pour les organisations religieuses et,

dans leur sillon, pour les sectes qui ont déjà pour les plus importantes balisé le terrain [15]. Il n'y a en fait rien que de très logique à cette remise en cause pratique de la laïcité puisque le « texte constitutionnel » reconnaît en son article I-52 les Églises auxquelles il donne un statut officiel. C'est une déconstruction minutieuse des règles

élémentaires qui fondent la République à laquelle on assiste [16]. De toute part, que ce soit à droite ou à gauche, les partisans du OUI se retranchent derrière des « négociations » au demeurant bien mystérieuses pour tenter de faire passer la pilule. Ce texte serait « bien meilleur » que ce qui nous était promis et sur l'essentiel, c'est-à-dire la République, « le principal serait sauvegardé ». En réalité, les grands vainqueurs sont les Anglo-Saxons, modèle britannique en tête pour ce qui concerne l'Europe, et les démocrates-chrétiens qui ont gagné la bataille des religions.

Certes, la référence aux valeurs religieuses dans le préambule du traité a bien disparu [17], mais le communautarisme, la fin de la laïcité et, au bout du compte, les coups mortels programmés contre la République française ont bien été portés !

Certains, à gauche surtout, dont la mauvaise conscience est parfois encombrante, tentent d'expliquer que tout cela n'est qu'une mise entre parenthèses inévitable pour avancer, qui sera dépassée ultérieurement par quelques ajustements auxquels personne ne saurait ni ne voudrait d'ailleurs s'opposer. Sentant que le vote OUI coince légèrement aux entourures, ils tentent ainsi sur l'essentiel de justifier leur position en expliquant que « le OUI ne changera rien quant à nos spécificités, dont notre conception de la laïcité, et qu'il n'y a donc rien à craindre ». De cette façon, si comme cela a déjà été claironné à de multiples reprises, la « pseudo-Constitution » est censée une fois adoptée être une norme supérieure qui devrait s'imposer à toutes les législations et Constitutions des États-

membres [18], «pour notre laïcité » il n'y aurait « rien à craindre ! » [19]. Voyons ce qu'il en est réellement et ce que devraient être en réalité les mécanismes prévus autour du vote sur la pseudo-Constitution.

Première étape, le Conseil constitutionnel. Il lui revient d'indiquer ce qui est ou n'est pas en contradiction avec notre Constitution dans les traités adoptés. Il est alors du ressort du président de la République de demander une modification de notre constitution pour être en conformité avec le texte concerné. Jusque-là, point de surprise et l'avenir ne nous réserve rien de bon. Le Conseil constitutionnel ne cache d'ailleurs pas dès maintenant que l'ensemble des institutions nationales, politiques et judiciaires, devrait, si la « Constitution » était adoptée, se subordonner aux juridictions européennes. C'est la première fois que le Conseil constitutionnel se prononce ainsi, de façon aussi catégorique, face à un texte de cette nature. Jacques Chirac a d'ailleurs déjà annoncé fort logiquement qu'il prendrait toute mesure pour que cela fût fait en temps et en heure ! Il n'y a d'ailleurs pas d'autre solution dans le cadre actuel. Tous les « pousse-au-crime » qui préconisent le vote OUI pour envisager ensuite, comme le font la plupart des responsables du parti socialiste, une révision par voie d'amendements sur ce qui gêne au niveau européen, vendent du vent ! En ce qui concerne les possibilités d'amendements ultérieurs en effet, tout a été prévu. En réalité, toute révision ne pourra se faire, une fois le texte adopté, qu'à l'unanimité des États-membres. On voit ce que cela veut dire à 25 pays, 27 bientôt, 30 assez rapidement, et on mesure, plus que du vent, l'escroquerie que représente l'argument des pro-OUI, à gauche notamment, à l'intérieur du PS particulièrement, qui proposent, après avoir commis l'irréparable, « une rediscussion du texte si la gauche l'emporte en France en 2007 ». Cela n'a d'égal que l'engagement de Chirac à organiser un référendum sur la Turquie dans ... quelques décennies !

Mais, nous dit-on, la Cour européenne de Strasbourg est là pour nous protéger. Elle a déjà débouté l'UOIF qui attaquait la décision d'interdire en France le voile à l'école. Donc si elle l'a fait une fois, « c'est bien qu'elle a reconnu nos spécificités en la matière et qu'elle sera bien évidemment prête à les reconnaître à nouveau si l'occasion se présente ». Mais tout cela sera à n'en pas douter bien plus compliqué. D'abord parce qu'avec la Cour de Strasbourg existe celle du Luxembourg. Très vraisemblablement la course sera engagée entre les deux pour déterminer laquelle dominera l'autre. On assistera sans doute à une surenchère dans les décisions prises, dans le sens bien sûr de la mise en conformité avec la « Constitution européenne ».

Enfin le problème se pose avec plus d'acuité si on considère que la pseudo-Constitution doit nous faire participer à un « ensemble européen » très large dont les règles ne sauraient nous être étrangères, qu'elles s'appliquent ou pas directement à nous immédiatement. Et là, point d'échappatoire possible ! En effet, en reconnaissant que « l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Églises et organisations », la Constitution rejette le principe de la laïcité des institutions européennes et impose un régime spécifique des relations entre les Églises et l'État, celui du culte reconnu. Une fois érigées en partenaires des pouvoirs publics, rien n'interdira alors aux Églises

de trouver auprès des institutions européennes les subventions auxquelles elles diront avoir droit. <sup>[20]</sup> Comme le souligne Raoul-Marc Jeannar, l'article I-51 dont l'origine se trouve dans une déclaration annexée au traité

d'Amsterdam <sup>[21]</sup>, constitutionnalise une pratique discrétionnaire de la Commission européenne inaugurée sous la présidence du rocardien Delors et poursuivie sous celle de Santer, puis de Prodi, consistant à accorder de l'argent public aux organisations confessionnelles, comme par exemple l'Opus Dei. De fait, la pseudo-Constitution réduit à néant des siècles de luttes pour la séparation de l'Église et de l'État. Le texte instaure un système de cultes reconnus, inconciliable sur le fond avec l'article 1 de la Constitution française qui affirme que la France est une République laïque. L'argument selon lequel nous serions préservés ici des mauvaises intentions présentes dans le texte qui sera soumis au référendum relève donc de l'escroquerie. Ceux qui le propagent savent bien en effet qu'avec la pseudo-Constitution la République est dans la ligne de mire. Il ne s'agit pas en effet d'anesthésier la République, mais bien de la défaire.

Dès lors que sur la question centrale de la République les offensives majeures sont engagées, tout s'enchaîne. Dans la réalité comme dans les intentions, il s'agit d'entériner sur toutes les questions le pouvoir des oligarchies contre la

démocratie et de légitimer, sans retour en arrière possible sur rien <sup>[22]</sup>, la politique au service du capital financier dans tous les domaines, sans exception. L'avenir des générations futures serait engagé à travers un texte qui fixe jusque dans le détail des politiques inchangeables qu'il nous faut globalement ici rappeler. L'occasion de défaire un autre argument des partisans honteux du OUI : il y aurait paraît-il dans tout cela « quelques améliorations sur le terrain social ».

## Une politique européenne ?

Aux sceptiques, les partisans de la pseudo-Constitution font miroiter quelques aménagements qui « devraient arranger l'essentiel ». Mais cela n'a pas de sens. Toute tentative d'accentuer tel ou tel aspect du texte ou d'en réduire tel ou tel autre pour tenter de trouver un « compromis » acceptable ne peut aboutir qu'à l'acceptation, en bout de course, d'un document qui de toutes façons sera une arme de guerre contre la démocratie et la République. Il en est ainsi de la question sociale, bien souvent évoquée à gauche. A entendre certains, il faudrait en fait



déterminer l'endroit exact où le curseur devrait être placé pour trouver un point de réconciliation entre partisans du OUI ou du NON. Mais c'est là faire fi de l'essentiel. Quel que soit l'endroit où se retrouve le curseur, le texte dans sa totalité, comme arme de guerre contre la laïcité, mais aussi l'égalité, la liberté et la fraternité, c'est à dire contre les piliers mêmes de la République, est inamendable sur l'ensemble des questions qui comptent.

Nous avons déjà évoqué et développé à plusieurs reprises dans notre revue une analyse détaillée du texte [23] et de son contenu social. Pour l'essentiel, il nous faut rappeler qu'est organisée une véritable régression à partir de l'article I-3 qui soumet les droits existants au principe de non-contradiction avec le droit communautaire qui est essentiellement un droit à la concurrence, qualifié comme devant être « libre et non faussé », ce qui ouvre la porte à toute déréglementation et retour en arrière pour faciliter une meilleure exploitation de tous ceux qui n'ont que leur travail pour vivre. Un tel texte tente de rendre « constitutionnelle » la libre concurrence et anti-constitutionnelle

toute « politique publique de rééquilibrage, d'encadrement et de contrôle de la logique des marchés » [24]. Ainsi est fixée la primauté des intérêts privés. L'article II-96 défait la notion de service public qui laisse la place à celle de « services d'intérêt économique général » et fait disparaître celle d'utilité sociale. Il est même interdit aux États, en vertu de l'article III-167-1, de soutenir des entreprises publiques. C'est bien l'égalité républicaine qui,

philosophiquement et pratiquement, est remise en cause dans ce texte [25]. Il n'est en conséquence pas étonnant de voir la pseudo-Constitution européenne, qui fait choix de refuser l'adhésion de l'Union européenne à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ignorer le droit au logement, le droit à un minimum d'existence, le droit au travail, le droit à un salaire minimum garanti, le droit à une allocation de chômage, le droit à une pension de

retraite [26]. Le texte qui sera soumis à référendum est ainsi la traduction en Europe de la « déferlante libérale » dont les accords gérés par l'OMC sont la traduction juridique.

Il n'est pas étonnant non plus, dans ce contexte, de voir les ultra-libéraux se partager le gâteau. Les postes clés -marché intérieur, concurrence et commerce international- doivent leur revenir. Pour bien comprendre ce qui se trame, l'anecdote concernant le candidat de Chirac à la commission européenne, Jacques Barrot, vaut d'être rapportée. Ce n'est pas parce qu'il est français qu'il se retrouve sur le strapontin chargé des transports, mais uniquement parce qu'il est considéré au niveau européen trop dirigiste ! Tout un programme ! C'est en fait un espace euro-américain qu'il s'agit pour les promoteurs de la pseudo-Constitution de mettre en place. Le libéralisme incarné par le texte et certains commissaires n'a d'égal que l'atlantisme revendiqué avec fierté par le président de la commission Joao Manuel Barroso. C'est ainsi d'ailleurs que se retrouvent également à quelques postes clés de fervents partisans de l'agression américaine en Irak, dont fait d'ailleurs partie le président de la commission lui-même. Avec la pseudo-Constitution, l'Europe se retrouverait liée aux intérêts de l'empire américain, et à ses moyens, le texte prévoyant, à travers ses articles I-40-2 et I-40-7, une subordination directe à l'OTAN.

## Être de gauche en l'espèce, ça veut dire quoi...

On voit ainsi que le positionnement des uns et des autres sur le futur référendum ne peut être limité à une simple portée tactique. Il en va d'une question d'identité pour la gauche, parce qu'il en va de la démocratie, de la République, et de toutes les valeurs qui lui sont associées. Accepter, quels que soient les arguments, de voter le texte qui sera soumis à référendum, c'est accepter, sans le dire, une situation où toute politique alternative au capitalisme débridé sera juridiquement et pratiquement impossible. C'est en tant que tel accepter de se faire hara-kiri en détruisant définitivement ce qui reste des partis à gauche. Dans le meilleur des cas, la seule perspective que peuvent ainsi prétendre offrir à « gauche » les partisans du OUI est celle d'un parti démocrate à l'américaine qui n'ait pas de divergence de fond avec le parti de droite, qui combatte pour occuper les postes, pour gérer à sa façon le système et les intérêts du capital financier, le tout étant rendu possible par l'abstention massive des citoyens exclus durablement de la vie politique.

Dans les positions déclarées, c'est d'ailleurs entre les lignes ce qui est communément admis. Il faut en effet bien reconnaître que la trajectoire prise par la gauche en général, le parti socialiste en particulier, est déjà inscrite dans cette lente agonie que seul un sursaut saurait sauver d'une mort annoncée. Lionel Jospin à sa façon, lorsqu'il sortait de sa prétendue réserve, ne disait rien de plus. Voulant justifier le OUI, il a mis en avant au moins deux bonnes raisons de dire NON. Selon lui en effet, « le NON socialiste signifierait une grave crise pour la construction européenne et pour le parti socialiste ». Mais existe-il d'autres solutions pour aller de l'avant que d'accepter, sinon de provoquer, une crise au niveau européen avec exigence de donner enfin la parole aux peuples, et une crise à gauche et dans le parti socialiste, avec nécessité d'aborder les questions programmatiques pour une recomposition sur des bases claires, conformes aux aspirations des millions d'hommes et de femmes qui se sont exprimés lors des dernières élections régionales ou européennes.

Les partisans socialistes du Oui savent en réalité que leur position est en rupture totale avec la moindre aspiration de gauche. Aussi proposent-ils eux-mêmes une renégociation du texte qu'ils entendent voter, immédiatement après

qu'ils l'ont approuvé<sup>[27]</sup>. Il font par ailleurs appel à des arguments assez incroyables, justifiant le OUI au référendum pour échapper au texte qu'ils ont eux-mêmes voté dans les derniers sommets européens<sup>[28]</sup> ! Dans le domaine du cynisme, difficile de faire mieux<sup>[29]</sup> ! Demeure dans tout cela un mystère. Comment des responsables politiques peuvent-ils aller à leur perte d'eux-mêmes, comme une bête lasse de la vie irait à l'abattoir sans s'en rendre compte ? L'exemple de François Hollande est illustratif. Lorsqu'il affirme devant le conseil national du parti socialiste assumer « le traité de Rome, l'Acte unique, les traités de Maastricht, et d'Amsterdam » avant de revendiquer l'appel au OUI au sein du parti, il ne fait que suivre le chemin tracé par Lionel Jospin qui aboutissait, au lendemain du sommet d'Amsterdam et de la signature de Barcelone, à la débâcle électorale du 21 avril 2002.

### ... « Front unique pour le NON ! »

Le NON l'emportant en France aurait une valeur toute particulière et symbolique, pour la France, mais aussi pour l'Europe tout entière. Il affirmerait l'attachement à la République et à ses valeurs, à la démocratie et à la Nation, condition nécessaire à l'exercice d'un véritable internationalisme et au combat d'émancipation des peuples.

Mais pour que le NON l'emporte, il lui faut s'organiser, se rassembler, emporter sur son chemin les obstacles à son renforcement. Et les obstacles sont souvent là où ne les voit pas. A nouveau, l'émergence de Laurent Fabius dans le camp du NON est assez révélateur et permet malgré lui de faire tomber les masques. En effet « les partisans du OUI » regroupés autour de François Hollande et ceux d'un « NON de gauche » autour de la LCR ou de la fondation Copernic se sont retrouvés dans les faits sur la même position en tentant de limiter l'engagement du n°2 du parti socialiste à quelques visées tactiques en vue de la prochaine présidentielle de 2007. Les premiers l'ont bien sûr condamné. Les seconds n'ont eu de cesse de s'en démarquer. Or, qu'importe les états d'âme de Laurent Fabius. Ce qui compte, n'est-ce pas tout simplement son engagement pour dire NON ?

« Nous n'y sommes pas » répondent quelques adeptes de l'extrême gauche. Ce qui compte, ce n'est pas le NON, c'est la motivation et le sens qu'on peut donner au NON ! Nous ferions donc preuve de naïveté en privilégiant à un pseudo-contenu idéologique une véritable défaite de la « Constitution européenne ». Nous doublerions notre naïveté de quelque candeur en préférant au débat idéologique la victoire du NON et l'ouverture d'une nouvelle situation permettant alors aux positions d'être exposées et aux citoyens de trancher. Pourtant, c'est bien le rejet de la pseudo-Constitution qui compte, parce qu'elle signifiera un coup d'arrêt au libéralisme et au social-libéralisme qui d'ailleurs la soutiennent au coude à coude. En la matière, un pas concret vaut mieux que tous les programmes. Ceux qui s'opposent à cette démarche dans les faits font preuve de sectarisme en jetant l'anathème notamment sur Fabius mais aussi sur Chevènement condamné d'avance pour son « souverainisme » et son attachement à la Nation. Mais que préparent donc, en réalité, ces partisans du NON qui excluent au nom de la pureté de leur position ? Souvent sectarisme et opportunisme se rejoignent sur le fond. Chercher comme point de démarcation la dose de social qui devrait être définie dans le débat entre les différents partisans du NON permet tous les rapprochements futurs, y compris avec des partisans du OUI au nom d'un accord sur le social, mais évite l'essentiel : la mise en commun de toutes les énergies pour balayer ce qui menace de fait la République et la démocratie.

Certains appellent à voter NON pour plus d'Europe ; d'autres pour une véritable Europe fédérale ; d'autres enfin pour une Europe des Nations. Mais n'est-il pas clair que, quel que soit le point de départ, pour que les peuples puissent décider la nature de l'Europe dans laquelle ils désirent vivre, il faut d'abord qu'ils disent NON majoritairement pour balayer cette pseudo-Constitution ?

Dans ce but, il revient aux organisations, groupes, associations, revues, de mettre en commun leurs efforts pour que se réalise l'unité la plus large à gauche contre tout sectarisme pour que le NON l'emporte. En la matière, le front unique ne saurait être réduit à une posture tactique permettant toutes les manœuvres, mais prend un contenu stratégique. L'inverse ne pourrait aboutir qu'à multiplier les appels et les campagnes pour le NON à gauche, et donc à en minimiser la portée et l'efficacité en jetant le trouble et la division. Y a-t-il pour l'heure tâche plus urgente que de rassembler sur une base commune – la République, la démocratie, le respect de la volonté et des intérêts des peuples – qui permette sans exclusive de regrouper pour le NON tous ceux qui à gauche veulent mener cette bataille ?

**Jacques Cotta**

**Le 2 novembre 2004**

[1] Un des derniers arguments en date est donné par Alexandre Adler dans *le Figaro* du 20 octobre. Il qualifie pratiquement les partisans du NON d'ennemis de la liberté. En des temps plus tendus, cela annoncerait pour ceux-là -« au nom de la liberté » bien sûr- l'interdiction pure et simple de la parole... L'ancien maoïste Alexandre Adler se souvient en effet certainement de la formule en vogue du temps de sa jeunesse maoïste selon laquelle « pas de liberté pour les ennemis de la liberté... »

[2] Quand on voit déjà la façon dont les partisans du OUI se succèdent gratuitement sur les ondes, toutes télévisions ou radios confondues, et dans les colonnes de la presse écrite, la campagne à venir laisse présager le pire.

[3] Voir *Utopie Critique* n°30 : « Après les élections européennes, l'avenir nous appartient. » de l'auteur.

[4] Sur le plateau de France 2 dimanche 31 octobre, à l'émission de Michel Drucker, Ségolène Royal n'a pas hésité à se servir de quelques photos de la seconde guerre mondiale pour expliquer que « l'Europe ça devait permettre de ne pas renouveler ça », et que l'Europe « c'est bien sûr OUI à la prochaine Constitution ! » Ce qui en terme à peine voilé, met dans le camp des organisateurs de barbarie et de génocide tous ceux qui oseraient dire NON ! CQFD.

[5] Sur une chaîne de télévision, Laurent Fabius déclarait sur l'Europe: « Je ne trouve pas dans ce traité ce qui permettrait de changer une politique en matière d'emploi et de lutter contre les délocalisations, et à partir du moment où je ne trouve pas cela dans le traité en l'état, je ne peux pas approuver ce traité et ma pente naturelle (...) est donc de voter contre. »

[6] Voir pour les réactions au quotidien les suppléments électroniques d'*Utopie Critique* sur le site : <http://utopie.critique.site.voila.fr/>. Notons juste ici que pour organiser le tir de barrage contre le NON exprimé par Laurent Fabius et dévaloriser sa position, ils se sont tous retrouvés au coude à coude. Sarkozy par exemple : "Si on veut avoir une chance de faire évoluer l'Europe, il faut être européen et être à l'intérieur de l'Europe. » Lang : « Cette situation est surréaliste. » Pasqua : « Laurent Fabius a adopté cette attitude pour des raisons politiciennes de règlements de comptes au sein du PS ». Delanoë : « Mieux vaut être dedans pour continuer à avancer même à petits pas que d'être à l'extérieur de l'Europe. » Ou encore Borloo : « Pour un oui de conquête, de combat, pas un oui de complaisance ou de confort, un oui de conviction dans l'Europe, une Europe plus politique, une Europe qui doit régler un certain nombre de problèmes. » Sans oublier Guigou : « Il faut dire oui à ce traité comme vont le faire tous nos amis de la gauche européenne et les syndicats. Ensuite, il faudra travailler à l'améliorer. » Ou encore Strauss-Kahn : « Les conditions qu'il (Fabius) demande n'ont rien à voir avec le traité (...) Ce sont des conditions sur la politique économique et sociale. »

[7] La fameuse convention, de l'aveu même de ses membres, était paraît-il pluraliste - 60% de ses membres se réclamant de la droite, 40% de la gauche. L'Europe est décidément un terrain particulièrement propice aux alliances pour lesquelles on s'embarrasse beaucoup moins qu'au niveau national. Au nom du grand esprit européen, les notions de droite et de gauche ont en l'occurrence fait long feu ! C'est ainsi que tout ce beau monde est allé de consensus en consensus. La question européenne révèle en fait une conception bien étrange de la démocratie qui au point de départ, exigerait en effet l'exposé de divergences et la bataille des arguments pour l'emporter...

[8] Voir supplément *Utopie Critique* n°19

[9] Mis à part en effet les oppositionnels au sein du PS, les principaux responsables, de François Hollande à Dominique Strauss-Kahn se sont retrouvés sur les positions de Chirac, Sarkozy et consorts pour interdire la discussion sur le texte soumis à référendum lors du débat pour les élections européennes.

[10] Op cit. Voir *Utopie Critique* n°30 : « Après les élections européennes, l'avenir nous appartient. » de l'auteur.

[11] Voir « Dans le secret du grand bazar européen », documentaire de l'auteur, diffusé sur France 2.

[12] Op. cit.

[13] Les membres des différentes commissions, dont la commission européenne, qui prennent les décisions peuvent ainsi être qualifiés « d'irresponsables politiquement » dans la mesure où ce qui les caractérise est de n'avoir jamais de comptes à rendre, notamment aux peuples, puisqu'ils n'ont jamais à briguer leurs suffrages.

[14] Comme Laurent Fabius avant lui, le sénateur Charasse a pris une volée de bois vert, de la part de ses intervieweurs pour avoir osé illustrer sur le plateau de LCI sa défense des principes républicains mis à mal par la pseudo-Constitution.

[15] La scientologie par exemple, est basée sur les textes de Ron Hubbard, qui prétendait avoir créé pas moins qu'une nouvelle Église... Ainsi donc, comme aux USA d'ailleurs, il suffirait que la pseudo-Constitution entre en vigueur pour que cette organisation, mais aussi des dizaines d'autres cataloguées comme extrêmement dangereuses par tous les rapports parlementaires, aient pignon sur rue et jouissent d'une totale reconnaissance.

[16] Par exemple, selon l'article II-75, toute personne pourra exercer n'importe quelle profession même s'il y a un risque grave pour l'ordre public ou les intérêts supérieurs de la nation. L'article II-78 étend indéfiniment le droit d'asile, au-delà du cas des persécutés visés par le préambule de 1946. Les enfants auront la liberté d'expression grâce à l'article II-84... Autant d'exemples qui avec la politique concernant les religions suffisent à montrer que le « texte constitutionnel » remet en question la neutralité et la laïcité de l'Etat, garanties de la tolérance et de la paix civile, les grands principes de la République et la souveraineté de l'Etat républicain.

[17] Voir *Utopie Critique* n°30 et les numéros du supplément électronique de la revue.

[18] L'article I-5 bis stipule que « la Constitution et le droit adoptés par les institutions de l'Union dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées ont la primauté sur le droit des États membres ».

[19] Comme ils sont bien en mal d'expliquer ce qu'il y aurait par ailleurs de bon à prendre avec le vote OUI, il ne leur resterait, s'ils étaient sincères, qu'à faire un petit effort pour voter NON tout simplement.

[20] Voir « Quand l'Union Européenne tue l'Europe » de Raoul-Marc Jeannar - unité de recherche, de formation et d'information sur la globalisation.

[21] Annexe n°11 du traité d'Amsterdam.

[22] En effet, puisque chaque « détail » nécessiterait la remise en cause du texte dans son ensemble, on retombe toujours sur l'impossibilité pratique de modifier quoi que ce soit au texte, une fois celui-là adopté.

[23] On pourra notamment se reporter dans le N°27 d'*Utopie Critique* à l'article de Tony Andréani « le piège européen », et aux miens dans le N°28 « Au lendemain du FSE quelle politique pour la gauche » et dans le n°30 « Après les européennes, l'avenir nous appartient ».

[24] Attac s'est livrée également à une analyse minutieuse du texte d'où il ressort notamment que les articles III-130, III-132 et III-177 et 178 restreignent précisément toute politique publique face à la concurrence et au marché.

[25] A l'inverse d'une dizaine de Constitutions nationales, la Constitution européenne ne reconnaît pas l'existence des services publics, organismes publics remplissant des missions de nature à garantir l'égalité de toutes et tous à un certain nombre de droits fondamentaux et ignorant à cette fin les règles de la concurrence et la logique du profit.

[26] La Charte des droits fondamentaux (partie II du projet de Constitution) ne fait référence ni à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ni aux différents pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques et économiques. Cette charte est donc en retrait par rapport aux textes précédents, aggravant de nombreuses dispositions pourtant acquises de hautes luttes. Pour exemples, « le droit au travail » est remplacé par « le droit de travailler » (art II-75), ce qui concerne uniquement les salariés et plus les demandeurs d'emplois ; « le droit à la protection sociale » est remplacé par « le droit d'accès aux prestations de sécurité sociales et aux services sociaux » art.II-96). La partie III sur la mise en œuvre des politiques prévoit la flexibilisation et la précarisation de la main-d'œuvre (art III-203) ; le dumping social deviendrait constitutionnel avec l'article III-209. Le sommet de la tromperie est atteint avec l'article III-210 qui prévoit que les partenaires puissent faire des accords dépendant eux-mêmes du bon vouloir du conseil qui peut et doit statuer à l'unanimité (art III-212).

[27] Tous les arguments sont bons pour justifier ces positions aussi abracadabrantesques les unes que les autres. Ainsi François Mitterrand est appelé en renfort. « Il était contre la 5<sup>ème</sup> république », disent les partisans du OUI, « et cela ne l'a pas empêché de faire une politique de gauche : pourquoi ne pas faire de même avec l'Union européenne ? ». Un tel parallèle est absurde. Il gomme que la pseudo-constitution n'est pas un traité ordinaire c'est un texte qui se veut à la fois Constitution, loi et règlement. C'est un texte qui loin de se situer au simple niveau constitutionnel reprend l'ensemble des directives libérales de l'Union (l'« acquis communautaire »). Avec un texte de cette nature, interdisant toute décision dans le domaine de la durée du temps de travail, des salaires, des services publics, des retraites, François Mitterrand n'aurait pu mettre en place la 5<sup>ème</sup> semaine de congé, les 39 heures ou la retraite à 60 ans. Et François Mitterrand n'était au pouvoir que dans un seul Etat, libre d'y « interpréter » la constitution. L'Union européenne c'est 24 autres Etats qui sont cosignataires du traité. La liberté d'agir en est d'autant limitée.

[28] C'est en effet un des arguments en vogue chez les partisans du OUI socialiste. « Si le NON l'emporte » disent-ils en substance, « catastrophe. On en revient au traité de Nice ». Mais le traité de Nice, n'est-ce pas entre autre leur œuvre ?

[29] Jean-Luc Mélenchon a raison de souligner qu'« un président de gauche qui aurait voté Oui en 2005 n'aurait aucune crédibilité devant ses pairs européens deux ans après, en 2007, pour exiger la modification d'un texte qui d'ailleurs ne serait lui-même appliqué que deux ans plus tard, en 2009. De plus le Parlement européen qui aurait à le prendre en charge ne sera élu que trois ans après, en 2010! Dès lors, l'approbation du contenu de la constitution s'imposera aux socialistes au moins pour deux mandats présidentiels, par simple cohérence de calendrier. Il nous faudrait donc l'assumer au moins pendant tout ce temps-là dans nos campagnes, nos programmes et aussi pour nos alliances... »  
« catastrophe. On en revient au traité de Nice ». Mais le traité de Nice, n'est-ce pas entre autre leur œuvre ?

[29] Jean-Luc Mélenchon a raison de souligner qu'« un président de gauche qui aurait voté Oui en 2005 n'aurait aucune crédibilité devant ses pairs européens deux ans après, en 2007, pour exiger la modification d'un texte qui d'ailleurs ne serait lui-même appliqué que deux ans plus tard, en 2009. De plus le Parlement européen qui aurait à le prendre en charge ne sera élu que trois ans après, en 2010! Dès lors, l'approbation du contenu de la constitution s'imposera aux socialistes au moins pour deux



mandats présidentiels, par simple cohérence de calendrier. Il nous faudrait donc l'assumer au moins pendant tout ce temps-là dans nos campagnes, nos programmes et aussi pour nos alliances... »